

ANNEXE V

Tableau de correspondance d'épreuves

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Brevet d'études professionnelles structures métalliques (arrêté du 23 février 1989 modifié)	Brevet d'études professionnelles réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques défini par le présent arrêté
Domaine professionnel	Domaine professionnel
<u>Épreuve EP1</u> Communication technique, préparation du travail, technologie, art appliqué	<u>Épreuve EP1</u> Étude d'un élément d'ouvrage
<u>Épreuve EP2 + EP3</u> Mise en oeuvre, réalisation, contrôle + Analyse d'un dossier. Elaboration d'un processus opératoire(*)	<u>Épreuve EP2</u> Préparation du travail technologie et réalisation d'un élément d'ouvrage
Domaines généraux	Domaines généraux
<u>Épreuve EG1</u> Français	<u>Épreuve EG1</u> Français
<u>Épreuve EG2</u> Mathématiques-sciences physiques	<u>Épreuve EG2</u> Mathématiques-sciences physiques
<u>Épreuve EG3</u> Histoire-géographie	<u>Épreuve EG3</u> Histoire-géographie
<u>Épreuve EG4</u> Langue vivante étrangère	<u>Épreuve EG4</u> Langue vivante étrangère
<u>Épreuve EG5</u> Éducation physique et sportive	<u>Épreuve EG5</u> Éducation physique et sportive

(*) La note calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20, affectées de leur coefficient, obtenues aux épreuves Mise en oeuvre, réalisation, contrôle (EP2) et Analyse d'un dossier. Elaboration d'un processus opératoire (EP3) définies par l'arrêté du 23 février 1989 modifié, peut être reportée sur l'épreuve Préparation du travail technologie et réalisation d'un élément d'ouvrage (EP2) définie par le présent arrêté.